



1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2017

26 ET 27 JANVIER

N° 2017/E1/002

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE
AU NOM DU GROUPE « PRIMA A CORSICA »**

OBJET : STATUT DE RESIDENT.

Madame la Conseillère,

Care cunsigliere, cari cunsiglieri,

Votre question s'organise en deux parties.

Dans la première, vous rappelez le caractère légitime de la mobilisation qui s'est organisée, autour du Maire et du conseil municipal de Siscu et des propriétaires fonciers et agriculteurs de la commune impliqués dans l'Association Foncière Pastorale de la vallée de Siscu, en suite de l'annulation par le Tribunal administratif de Bastia de l'arrêté préfectoral autorisant la création de cette association.

Je ne peux bien sûr que partager cette analyse et ce d'autant mieux que cette mobilisation s'est notamment traduite par une réunion publique en date du 9 janvier 2017, organisée à l'initiative du Conseil exécutif, et particulièrement de François Sargentini, u Presidente di l'ODARC.

Cette réunion publique a réuni près de deux cents personnes, dont le Maire et les élus de Siscu, le Président de l'Assemblée de Corse, plusieurs conseillers exécutifs et élus de la majorité territoriale, le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse, de nombreux représentants du monde associatif, des agriculteurs, des citoyens...

J'étais moi-même présent à cette réunion, car tous ensemble nous avons considéré qu'il était de notre devoir et de notre responsabilité d'élus d'être là.

Avec l'ensemble des participants, nous avons réaffirmé solennellement notre soutien à la démarche de constitution de l'AFP de Siscu, étudié les pistes juridiques pour la sécuriser dans le respect du droit des tiers et, plus globalement, notre volonté de mettre en œuvre une politique foncière conforme aux intérêts des agriculteurs et de l'ensemble du peuple corse.

Je me réjouis donc que vous me confirmiez, à travers les termes de votre question, que vous aussi, nous n'en doutions pas, soutenez l'AFP de Siscu.

J'allais dire, avec un brin de malice, mieux vaut tard que jamais...

Concernant la deuxième partie de votre question, elle me semble relever de la mauvaise querelle.

En quoi les extraits d'une conférence de presse du mouvement Corsica Libera, tels que rapportés dans votre question, pourraient-ils conduire, selon votre expression, à, je cite, « menacer le consensus obtenu » ?

Le consensus obtenu auquel vous faites référence, sur la question du statut de résident, c'est le vote du 24 avril 2014 sur cette notion.

A mon sens, ce qui menace le consensus que nous avons obtenu, ce n'est certainement pas la conférence de presse de Corsica Libera ou les positions de Femu a Corsica.

Ce qui menace le consensus que nous avons obtenu, c'est le refus obstiné de l'Etat d'ouvrir toute discussion de portée constitutionnelle, sur des questions vitales pour notre terre et notre peuple, comme la question foncière, la question fiscale, ou la coofficialité.

Plutôt que de chercher par exemple de façon artificielle à alimenter des polémiques qui n'ont pas lieu d'être, notre devoir et notre responsabilité de Corses et d'élus sont, notamment concernant la question foncière, de regarder la réalité en face : la spéculation continue – et il suffit, pour s'en convaincre, de consulter par exemple les annonces publicitaires invitant les investisseurs extérieurs à profiter de dispositifs fiscaux incitatifs.

Notre réponse, celle du Conseil exécutif, du Président de l'Assemblée de Corse et de l'ensemble de la majorité territoriale, à cette situation inacceptable est claire : œuvrer par l'action citoyenne et démocratique, et permettre à la Corse de se doter sans délai des instruments juridiques et des politiques publiques permettant de préserver notre foncier, de transmettre notre patrimoine familial historique dans des conditions sécurisées (« arrêté Miot »), et de faciliter l'accès des Corses à la propriété.

Des instruments juridiques et des politiques publiques qui mettront un terme à la spéculation, à l'aliénation, et qui garantiront une politique foncière et immobilière conforme à l'intérêt de la Corse et du peuple corse.

Hè quessu u travagliu chì ci aspetta ind'è i mesi à vene. Ùn dubbideghju micca, tutte e forze di progressu sceglieranu di cuntribuisce ci.

Je vous remercie.